

Plan directeur pour la coopération internationale 2020-2023

Aire métropolitaine de Barcelone



Plan directeur pour la coopération internationale 2020-2023

Sommaire

Le **Plan directeur pour la coopération internationale de l'Aire métropolitaine de Barcelone 2020-2023** fut approuvé par le Conseil Métropolitain de l'AMB le 24 novembre 2020. Le texte que nous publions aujourd'hui est le résultat du texte approuvé et les modifications introduites suite au processus d'allégations. Afin de contribuer à la divulgation internationale du contenu du Plan, cette publication est faite en catalan, espagnol, français, anglais et portugais.

Coordination du contenu

AMB. Aire de Relations internationales et Coopération

Photographies

La photographie de la couverture est l'espace public de l'aire métropolitaine de San Salvador, 2019. *Maria Peix Batet* (Service de Coopération internationale, AMB)

Les auteurs du reste de photographies sont les suivants :

Aire Métropolitaine de San Salvador (AMSS) : p. 8 droite, 12 sup., 14, 24 gauche

Arquitectura Sense Fronteres : p. 10, 17

Lesvos Solidarity : p. 13 sup.

Kurdistan Red Cross : p. 29

Anna Celda Corcoll (Service de Coopération Internationale, AMB) : p. 4, 16, 22

Marc Comas (Service de Coopération Internationale, AMB) : p. 26

Maria Peix Batet Batet (Service de Coopération Internationale, AMB) : p. 6, 8 gauche, 9 gauche et droite, 11, 12 inf., 13 inf., 18 sup. et inf., 19, 20, 21 gauche et droite, 24 droite, 27, 34, 35

Édition

AMB. Bureau Technique de Gestion

Conception graphique et mise en page

AMB. Service de Communication

Correction et traduction

AMB. Bureau Technique de Gestion

Incyta Multilinguages SL

Impression

Jeba, SLL

Barcelona, décembre 2020

© Àrea Metropolitana de Barcelona (AMB)

www.amb.cat

DL : B 21928-2020

4 Présentation

6 Introduction

8 Cadre contextuel

11 Politique de coopération métropolitaine

14 Vision, mission, valeurs et principes transversaux

19 Dimensions de la coopération de l'AMB

28 Objectifs de coopération internationale de l'AMB pour la période 2020-2023

32 Processus d'élaboration du Plan directeur et suivi prévu

Présentation



Inauguration de la 4ème édition du programme Nous avons des droits, nous tissons des libertés à Begues, AMB.

Nous vivons dans des sociétés à forts contrastes. Des sociétés avancées du point de vue technologique, mais au sein desquelles existent de grandes inégalités sociales et où la garantie des droits n'est pas assurée pour tous ; des sociétés disposant de vastes ressources, mais où la consommation effrénée engendre des coûts environnementaux très élevés.

La pandémie de la covid 19 a mis en évidence, voire a creusé, les inégalités présentes dans les métropoles et il faut nous y attaquer avec des solutions transformatrices, à même de rendre les sociétés plus équitables, justes et durables.

Les propositions visant à renverser cette situation d'inégalité viennent des personnes et des organisations qui agissent dans leur environnement proche. Dans un monde où l'environnement urbain connaît une croissance exponentielle, les métropoles deviennent des acteurs principaux : c'est à elles d'identifier et de mettre en œuvre des stratégies locales qui, fondées sur une vision large et ouverte, puissent aider à relever les défis mondiaux et à transformer la planète dans l'esprit des programmes internationaux (notamment l'Agenda 2030 pour le développement durable et le Nouvel agenda urbain).

L'AMB assume ce défi et souhaite apporter à sa réponse une vision métropolitaine. Elle s'engage à contribuer au traitement des enjeux locaux et à emprunter le chemin menant à la création de villes inclusives, équitables, sûres et durables, à même de garantir les droits de tous les habitants à partir d'un travail en commun.

Le Plan directeur pour la coopération internationale veut relever cet engagement avec son propre modèle, qui se fonde sur les points forts de l'institution : la connaissance, l'expertise et le travail en collaboration ainsi que sa volonté réitérée d'allouer 0,7 % de ses ressources à la coopération.

Nous envisageons la coopération internationale comme une collaboration horizontale. C'est pour cette raison que nous mettons en place une coopération de proximité, directe, fondée sur l'expérience, la confiance et l'écoute mutuelle et bénéficiant du soutien d'équipes techniques et politiques qui enrichissent l'action institutionnelle en partageant leurs connaissances et leur expérience.

De même, nous construisons une coordination solide avec les communes métropolitaines et les acteurs du territoire, notamment en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, notre but étant de promouvoir la réflexion critique et une vision à la fois locale et globale depuis la proximité. De plus, nous renforçons les instruments de communication pour montrer le travail accompli.

Ce Plan directeur, conçu comme un outil opérationnel, a pour objet de réduire les inégalités des sociétés actuelles et d'avancer vers la garantie des droits pour tous.

Ernest Maragall
Vice-président de Relations
internationales et Coopération
Aire métropolitaine
de Barcelone



Centre-ville de l'aire métropolitaine de Maputo, Mozambique. 2019

Introduction

Les métropoles sont le cadre territorial idéal pour relever les principaux défis du monde actuel. La croissance des inégalités, l'urgence climatique et les besoins d'accès à une vie digne et conforme aux droits de l'homme sont autant de problèmes que les grandes villes mettent clairement en évidence. Et, de ce fait, les grandes villes et les agglomérations urbaines deviennent l'espace idéal pour répondre à ces enjeux.

Différents réseaux, institutions, centres de recherche et acteurs de la coopération internationale ont analysé en profondeur la situation actuelle à travers le monde, notamment, dans les grandes villes. Il existe des données, des documents, des propositions et des expériences qui permettent de comparer et d'améliorer différents aspects de l'environnement urbain, mais il manque des exemples, des expériences et des meilleures pratiques qui montrent comment mettre en œuvre des politiques capables de transformer ces réalités.

Or, le principal instrument du changement est le pouvoir d'action, qui vise à transformer le monde dans lequel nous vivons et à construire des sociétés dans lesquelles chacun sera en mesure de s'autonomiser et de construire sa vie en toute dignité.

Conformément à sa propre expertise et à une politique de coopération déjà consolidée, l'AMB porte un regard métropolitain sur la coopération internationale. Les actions menées doivent proposer et apporter des solutions à des problèmes concrets : la coopération doit être d'ordre pratique, être mise en application et donner des réponses aux besoins des personnes du tissu métropolitain. L'expérience de l'AMB dans ses domaines de compétence lui permet d'aborder certains problèmes concrets des métropoles de façon beaucoup plus performante et transformatrice et de donner des réponses adaptées aux diverses réalités.

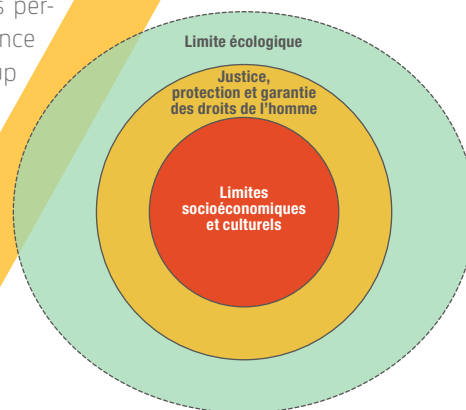
Cela étant, la coopération ne peut en rester à un stade purement technique ; elle doit répondre à la globalité et à la complexité sociale du monde afin d'agir dans un esprit holistique. Aussi, l'intégration des principes transversaux proposés par l'AMB dans les projets de coopération facilite-t-elle une approche plus profonde et consistante de ceux-ci.

Les principes transversaux ont pour objet d'établir des mécanismes qui permettent de mieux comprendre la complexité des réalités métropolitaines et cela afin d'encourager des processus intégraux, inclusifs, équitables, sûrs, démocratiques et durables. À cet égard, l'AMB travaille dans le cadre d'une double limite : les seuils à ne pas franchir pour garantir la stabilité des écosystèmes naturels et, en même temps, les droits à conquérir pour que chacun puisse accéder à une vie digne, juste et autonome. Cette double exigence délimite un espace sûr garantissant les droits et la justice sociale et écologique, un espace dans lequel l'humanité doit mener toute son activité pour garantir la durabilité à long et moyen terme.

Fort de son expérience, l'AMB apporte des connaissances qui sont travaillées et développées avec les différents acteurs de la coopération internationale. Il s'ensuit un échange de savoir-faire et d'expériences qui enrichissent toutes les organisations impliquées. Cette collaboration permet de créer des espaces de croissance et de savoirs partagés afin de chercher de nouvelles

solutions ainsi que des stratégies et des propositions à même d'être diffusées et adaptées à d'autres réalités.

Il faut que les métropoles aient la volonté d'apporter des réponses aux revendications sociales à mesure que les espaces urbains se diversifient et se complexifient et que de nouveaux besoins apparaissent. Il faut donc chercher de nouveaux instruments capables de couvrir les besoins fondamentaux de toute la population attirée par les villes. C'est ainsi que les métropoles et les grandes villes anticipent les enjeux globaux et deviennent des espaces capables d'offrir des réponses structurées dans un esprit de globalité, de complexité et de diversité des points de vue.



Cadre contextuel

Globalité versus localité

Les phénomènes de mondialisation font que les sociétés se polarisent de plus en plus et que les groupes sociaux les plus marginalisés perdurent. Le commerce international, les politiques de relance économique et les crises humanitaires frappent davantage les collectifs dont les droits sont déjà les plus gravement bafoués. Il est vrai que l'opinion publique a de plus en plus conscience de ces atteintes et que des actions sont entreprises pour autonomiser les sociétés, mais il reste encore un long chemin à parcourir. C'est surtout dans les aires métropolitaines que l'effet de la mondialisation se fait le plus ressentir ; il est donc nécessaire de faire l'analyse de leur gestion et d'offrir des réponses individualisées dans un cadre mondialisé.

Il faut poursuivre les mesures d'amélioration en mettant l'accent sur la défense des droits des personnes et des sociétés les plus démunies pour qu'elles profitent aussi du progrès. Il faut, de même, insister sur l'idée que les attitudes et les habitudes de l'ensemble de la planète sont susceptibles d'impacter des contrées reculées et d'accentuer les inégalités locales.



Vestes de sauvetage sur l'île de Lesbos, Grèce. 2018

Contextes urbains

Les villes, les grandes villes et les métropoles doivent se pencher sur les discriminations dont souffrent certains groupes d'habitants. N'oublions pas que plus de la moitié de la population mondiale est urbaine, une proportion qui atteindra le 60 % aux alentours de 2030 (selon les données du PNUD, 2016). Les métropoles qui disposent d'une bonne connaissance de leur territoire et de politiques adéquates peuvent faciliter l'accès équitable aux ressources et couvrir les besoins fondamentaux des personnes. En revanche, une gestion rigide et discrétionnaire peut faire en sorte que les métropoles deviennent des espaces polarisés connaissant de graves violations des droits fondamentaux ainsi que des fractures sociales. Dans le contexte de la covid 19, il est indispensable d'actualiser l'analyse des villes ainsi que les politiques visant à réparer les violations, que la pandémie a aggravées.

Le défi auquel sont confrontés les responsables politiques et les institutions compétentes est le pouvoir de promouvoir et de construire des environnements urbains à même de garantir les droits des personnes ainsi qu'une vie juste et équitable. Ce n'est pas le travail d'un seul niveau, ni d'un seul service, mais une tâche qui requiert une coordination prolongée, efficace et performante, axée sur la transformation de ces environnements par l'accès aux biens publics, par une gouvernance démocratique et un aménagement urbain accessible.



Coopération technique en mobilité à l'aire métropolitaine de San Salvador, El Salvador. 2020

Garantie des droits de toutes les personnes

Les politiques et les actions qu'il faut mettre en œuvre doivent placer les personnes au cœur de la prise de décision et privilégier la défense, la promotion et la garantie des droits de l'homme. Le respect de ces droits est ce qui permettra à chacun de vivre dans la dignité, indépendamment de ses besoins, de ses orientations, de son origine ou de sa situation structurelle.

Pour y parvenir, il est essentiel que les gouvernements locaux tiennent compte de la diversité et s'engagent en faveur de l'inclusion de toutes les personnes qui cohabitent dans la métropole. Cela implique aussi d'intégrer le droit à la ville en tant que référence clé dans les politiques métropolitaines. Quand la diversité sera prise en compte dans le contexte urbain, on pourra faire l'analyse des causes structurelles qui entravent le respect des droits de l'homme et s'y attaquer, c'est-à-dire que l'on pourra transformer les interventions métropolitaines qui accentuent l'inégalité, l'exclusion et la discrimination.



Espace publique à l'aire métropolitaine de San Salvador, El Salvador. 2018

Durabilité environnementale

L'exercice des droits des personnes est étroitement lié à l'utilisation responsable des ressources disponibles. Le droit à vivre dignement doit être appréhendé sous l'angle de l'interrelation entre les vies des personnes. Il ne faut pas seulement penser à l'utilisation responsable des ressources et à l'impact environnemental actuels, il faut aussi penser aux générations futures et à notre responsabilité de leur laisser la planète en meilleur état que nous ne l'avons trouvée. Faire de cette intention une réalité est un défi qui, de nos jours encore, est à relever. Si l'on tient compte du fait que les villes produisent plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et que l'on y consomme 80 % de l'énergie, on ne peut pas envisager de faire front à l'urgence climatique sans faire appel à la participation des autorités locales.

Les déséquilibres environnementaux sont considérables dans les métropoles, où la densité de la population et les progrès techniques et technologiques masquent les répercussions que ces déséquilibres ont sur les écosystèmes. L'action politique visant à renverser la situation d'inégalité et à réduire les écarts sociaux dans le contexte urbain implique la nécessité de renforcer le sentiment collectif du bien commun et de le relier à la préservation des écosystèmes naturels, à la modération de la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, etc.) et à l'atténuation des effets du changement climatique. La construction d'environnements durables permet de réduire les inégalités et de garantir un accès plus juste aux milieux naturels et aux ressources qu'ils procurent.

L'état d'urgence climatique n'a pas de frontière, ni de limites administratives. Ses effets se font ressentir partout. Pour y faire face, il faut entreprendre des actions mondiales et décidées, il faut aussi un engagement de la part de tous les acteurs concernés (administrations à tous les niveaux, entreprises, syndicats, monde universitaire et chercheurs, organisations sociales) pour offrir des solutions claires et donner toutes les réponses nécessaires. De même, et dans un même temps, il faut mener des actions qui servent à remédier aux changements qui se sont déjà produits et à ceux qui se produiront dans un avenir proche.



Dépotoir d'Huelene, à Maputo, Mozambique. 2018

Gouvernance démocratique

Pour obtenir une métropole inclusive, la diversité présente dans les grandes villes doit être intégrée dans les outils de gouvernance et de gestion. Pour passer de la théorie à la pratique, il faut intégrer de nouveaux mécanismes de prise de décision et de participation des acteurs et des habitants dans les politiques, les stratégies et les projets qui les touchent directement. C'est ainsi qu'apparaîtront de nouvelles responsabilités partagées, dans le cadre desquelles les acteurs pourront intervenir et décider avec efficacité. Les connaissances des habitants, des organisations, des groupes d'influence, des sphères académiques et des institutions publiques doivent être intégrées dans la gouvernance multinationale.

Les gouvernements locaux, reflet de la diversité et des besoins des différents territoires, prennent une dimension essentielle dans le cadre de la participation à l'échelle internationale. Si les personnes et les collectifs doivent être présents dans les décisions locales, les gouvernements locaux doivent, eux aussi, prendre part aux propositions internationales pour s'assurer que les discours locaux arrivent aux sphères internationales. Cette pratique s'est consolidée au cours des dernières années : actuellement, la participation des gouvernements locaux dans les espaces internationaux est devenue remarquable.

Un agenda mondial pour la durabilité et l'équité

Les défis exposés ne sont pas nouveaux. Il existe une importante charge de travail internationale, comme en témoignent les programmes internationaux. En 2015, les Nations unies ont adopté, avec le soutien de tous les États du monde, l'Agenda 2030 pour le développement durable. C'est la référence actuelle, mondiale et indivisible, qui décrit en détail la route à suivre par l'humanité d'ici à 2030 dans une vision transversale des défis sociaux, environnementaux, et de gouvernance à l'échelle mondiale.

Des programmes mondiaux par secteurs viennent renforcer l'Agenda 2030. Citons à ce titre le nouveau programme urbain Habitat III ; adopté à Quito, en 2016, il établit les principes régissant l'action dans les villes et s'articule autour de plusieurs lignes de travail à réaliser dans les quinze prochaines années. Citons également l'Accord de Paris sur le changement climatique (2015), la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW, 1979) – devenue le cadre de référence en la matière – et la Déclaration de Busan – qui intègre l'efficacité du développement (2011). Ces propositions ont une importance vitale et il est indispensable de fixer des mesures pour les mettre en application, sans exclure, toutefois, la nécessité de mener une réflexion critique sur tous ces programmes.

De même, l'Union européenne et d'autres institutions régionales (par exemple, l'Union pour la Méditerranée) débattent des enjeux métropolitains, de la décentralisation et de la coopération et promeuvent la territorialisation de ces débats pour établir des stratégies efficaces.

On peut aussi tenir compte, non sans un certain sens critique, d'approches ou positionnements autres que ceux des agendas concernant la coopération et les droits de l'homme, comme la décroissance et le « bien-vivre » ou les réflexions inspirées par l'économie féministe et l'écologie, entre autres.



Cérémonie d'ouverture d'un espace réhabilité à l'aire métropolitaine de Maputo, Mozambique, 2020

Politique de coopération métropolitaine

Vision métropolitaine

Les métropoles sont de grandes agglomérations urbaines et une réalité croissante dans le monde actuel. En raison de leurs dimensions et de leurs dynamiques, ce sont des lieux d'une grande complexité en matière de gestion, de gouvernance et de transformation, au sens d'une transformation visant à garantir les droits des personnes qui les habitent. Il n'existe pas de réponse simple ni linéaire pour traiter correctement cette complexité. Nous devons être prêts à vivre ensemble et à comprendre qu'une même proposition peut engendrer des options et des réactions nombreuses et différentes.

Nous vivons dans des environnements volatils, incertains, complexes et ambigus dont les grandes villes sont la représentation par excellence. L'AMB, organisation supramunicipale partageant des compétences avec d'autres administrations et avec toutes les communes qui en font partie, joue un rôle important dans le traitement de la complexité, qui doit comprendre et représenter les diverses réalités urbaines.

L'AMB aspire à devenir une institution clé dans la gestion de la complexité. Elle considère qu'il est stratégique d'influer sur la préparation, l'anticipation et le suivi des propositions partagées avec les autres communes métropolitaines, cela pour combattre les inégalités sociales, de revenus, de rapports de force entre les hommes et les femmes et d'accès au contrôle des ressources essentielles ainsi que pour mettre fin aux limitations en raison de l'origine ou de l'appartenance culturelle.

Consommatrices de ressources et productrices de déchets dont l'impact est considérable, les grandes villes deviennent, de ce fait, le lieu idéal pour mettre en œuvre des pratiques et des propositions visant à pallier ledit impact. La gestion des connaissances est fondamentale pour progresser en matière de réduction des déséquilibres environnementaux et des inégalités sociales.

C'est depuis la ligne de front que les gouvernements locaux gèrent les défis et accusent la pression des personnes démunies,

en risque d'exclusion sociale ou qui n'ont pas accès aux biens publics. À cause de cette situation d'intensité émotionnelle, les municipalités ne peuvent pas toujours répondre à ces problèmes avec des propositions à moyen ou long terme : elles doivent se concentrer sur le présent. Le soutien de l'AMB devient donc indispensable pour répondre à cette situation d'un point de vue supramunicipal, en privilégiant la gestion et l'attention à ces besoins.



Portoviejo, Equateur. 2017

Coopération avec les gouvernements locaux

Les défis qu'affrontent les communes et le besoin d'offrir des réponses urgentes aux situations d'inégalité et d'atteinte aux droits sont essentiels pour donner un sens à la collaboration et à la coopération entre communes, notamment dans le domaine international.

Le savoir-faire appris en relevant les défis des communes qui interagissent au sein de l'AMB est une source de connaissances qui peut être partagée avec d'autres territoires dont les enjeux sont identiques ou semblables, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou de gestion des ressources, sans pour autant oublier la diversité des réalités connues par les habitants des différentes villes.

Aussi, la coopération internationale entre communes offre-t-elle un éventail de possibilités qui implique l'intervention de nombreux acteurs ceux-ci assurant, non seulement la coordination et la gestion des projets, mais les enrichissant avec leurs dynamiques de travail, leur expertise, leur expérience et leur méthodologie partagées dans une dimension horizontale. Ce cadre de travail favorise, dans un esprit transversal, la création d'espaces de partage des connaissances et d'approfondissement de la réflexion dans les domaines du service aux municipalités, tous les acteurs concernés devenant à la fois des sources et des destinataires de connaissances.

La coopération internationale municipaliste de l'AMB, telle que pratiquée ces dernières années, est axée sur les points suivants :

- Sensibiliser les agents du territoire impliqués et leur fournir des espaces et des outils de formation sur les questions multidimensionnelles et de compétence de l'AMB en matière de coopération.
- Assurer la coordination avec les communes pour partager des connaissances et des expériences municipales qui viennent compléter les expériences métropolitaines.
- Fournir aux communes métropolitaines des connaissances, des outils et des ressources pour mener des actions de coopération et d'éducation en direction de tous les habitants.



Journée sur les déchets à El Salvador. 2019



Atelier sur l'espace public. Coopération technique dans l'aire métropolitaine de Maputo, Mozambique. 2019

Coopération métropolitaine

La situation d'inégalités sociales et d'atteintes réitérées aux droits dans les métropoles dépassent les frontières des communes, lesquelles doivent entreprendre des actions de gestion dans un esprit de coresponsabilité politique, de façon coordonnée et en faisant appel à différents niveaux de compétences. La gestion métropolitaine permet d'offrir une réponse plus cohérente accompagnée d'une vision plus large. Les savoir-faire et les connaissances que l'AMB a développés au fil des années sont mis au service de la coopération internationale afin d'être partagés avec les communes démunies pour aider celles-ci à lancer de nouveaux débats et de nouvelles initiatives.

C'est dans cet esprit de coopération que sont partagés les savoir-faire qui servent à la construction d'un travail en commun avec les gouvernements locaux des territoires où l'AMB intervient et offre son expertise. Le succès de la coopération repose sur l'adaptation des actions aux réalités locales et sur l'accompagnement des équipes territoriales pour qu'elles soient en mesure d'atteindre leurs objectifs.

En matière de coopération métropolitaine, l'AMB met surtout l'accent sur les points suivants :

- Identifier et mener des actions transformatrices avec les principaux acteurs des territoires urbains et métropolitains où elle travaille.
- Offrir l'expertise des différents services de l'institution dans la réalisation de projets concrets exigeant un haut niveau de connaissances et de qualité technique, ce dans les territoires avec lesquels elle travaille.
- Assurer la continuité des processus et des projets dans des territoires spécifiques, par exemple la Méditerranée.
- Travailler à la reconnaissance internationale de l'AMB en tant qu'organisation supramunicipale de référence dans le domaine de la coopération décentralisée.



Atelier de l'association Lesvos Solidarity, Grèce. 2019



Organisation du système de collecte de déchets à Kanifing, Gambie. 2019

Vision, mission, valeurs et principes transversaux



Coopération coordonnée en Soyapango, Aire métropolitaine de San Salvador, El Salvador. 2019

Vision

L'AMB est engagée dans l'articulation de stratégies et de mécanismes pour faire avancer la justice et la garantie des droits (individuels et collectifs) de toutes les personnes dans le monde. Elle se sert de modèles qui privilégient et préservent la diversité humaine et les écosystèmes naturels, qui veillent à l'utilisation équilibrée des ressources et qui contribuent, notamment, à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Mission

La coopération internationale de l'AMB s'inscrit dans une vision métropolitaine qui a vocation à agir sur les environnements urbains appauvris pour garantir à tous une vie en toute dignité et le respect des droits des personnes à partir d'une action transformatrice. Cette action se fonde sur les ressources et l'expertise de l'institution elle-même et vise à renforcer les connaissances et les compétences des acteurs partenaires.

De plus, elle favorise une analyse critique des relations internationales qui permette de les transformer et de consolider un changement dans les attitudes et les actions, ce dans un esprit à la fois local et mondial.

Valeurs

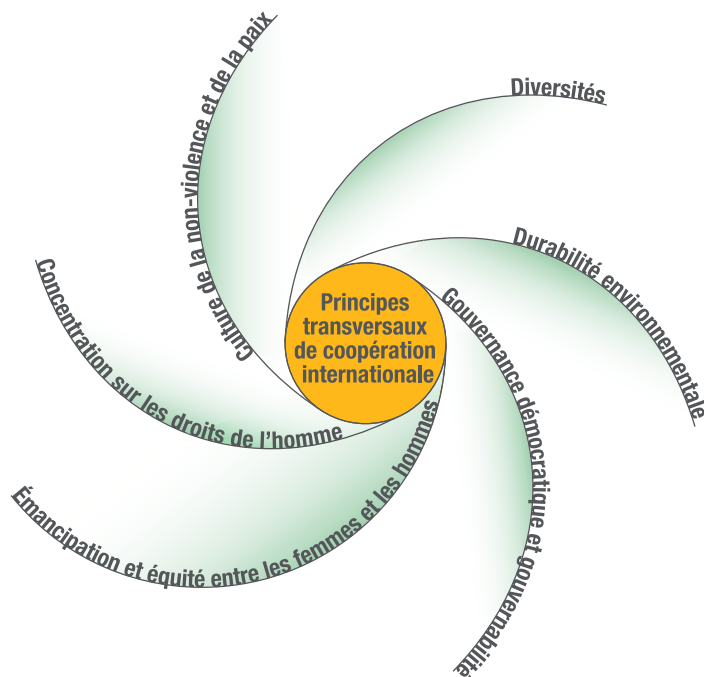
L'AMB établit les valeurs fondamentales de la coopération à laquelle elle se consacre, de sorte qu'elle est :

- **Métropolitaine** : elle développe sa propre vision métropolitaine et travaille avec des villes et des aires métropolitaines du monde entier. En même temps, elle se tient au service des communes en leur offrant des réponses et des initiatives visant à surmonter les défis supramunicipaux.
- **Axée sur les personnes** : elle place les personnes et les groupes au cœur de son action, surtout les personnes/groupes qui vivent des situations de discriminations multiples, notamment de violation des droits fondamentaux ou qui sont les plus marginalisés.
- **Municipaliste** : elle travaille directement avec les communes de l'AMB selon des priorités établies et décidées ensemble tout en apportant son soutien à des communes d'autres territoires dans le cadre d'un travail conjoint.
- **Concertée et coordonnée** : sur la base de la concertation et de la coordination, elle travaille avec les acteurs du territoire qui proposent d'entreprendre des actions communes (partenaires locaux, municipalités, autres administrations, ONG, centres éducatifs et de recherche...).

- **Horizontale** : elle articule des espaces et des dynamiques de travail qui invitent à la participation des acteurs concernés sur un pied d'égalité, dans un esprit de complémentarité et sans idées préconçues, lesquelles limitent ou biaisent les réflexions et la prise de décisions.
- **Transversale** : elle se base sur des principes transversaux (respect des droits de l'homme, égalité entre hommes et femmes, diversité et durabilité environnementale, entre autres) durant toute la durée du travail effectué et cela d'un point de vue intégral.
- **Opérationnelle** : elle donne des réponses précises et applicables fondées sur la connaissance, l'expérience et la réflexion stratégique, qui transforment les dynamiques locales quotidiennes des personnes vivant en milieux urbains.

Principes transversaux

À l'aide de la coopération, l'AMB vise à transformer la réalité pour garantir les droits des personnes et une vie digne pour tous. Pour ce faire, outre son expertise dans des domaines spécifiques, elle se fonde sur six principes fondamentaux dans toutes les interventions qu'elle effectue.



Cette vision et sa volonté de transformation sont véhiculées par des principes transversaux qui lui servent de référence dans la conception et la mise en œuvre des projets. Grâce à ce cadre conceptuel, elle crée des mesures précises qui garantissent des interventions inclusives, équitables, démocratiques, sûres et durables.

Elle travaille à partir des six principes transversaux suivants :

- **Concentration sur les droits de l'homme**

Les actions et les projets doivent contribuer à la défense et à la garantie des droits fondamentaux (y compris ceux appelés de première, seconde, troisième et quatrième génération) des personnes, des groupes et des peuples. L'AMB travaille pour éradiquer les pratiques discriminatoires et injustes ainsi que les rapports d'inégalité et garantir, de ce fait, les droits de tous. Les outils nécessaires à une transformation réussie comprennent la formation et la participation des personnes et des groupes impliqués dans les processus ainsi que l'assomption de responsabilités de la part de ceux qui doivent respecter, protéger et garantir les droits des citoyens (les entités faisant partie de la structure étatique) et des organisations impliquées (agences, organisations de la société civile, entreprises, etc.).

Elle compte, notamment, promouvoir les propositions faisant appel à des stratégies et des méthodologies de travail qui contribuent à la protection et à la garantie des droits des personnes, des groupes et des territoires, qui signalent et critiquent les violations de droits et qui proposent des alternatives pour que ces droits soient respectés.

- **Gouvernance démocratique**

Nous entendons la gouvernance démocratique comme l'ensemble des relations qui se tissent entre les acteurs et les divers secteurs de sociétés complexes lesquels, par la gestion de ces relations, coopèrent pour conclure des accords bénéficiant l'ensemble du groupe. Cela permet d'établir un cadre consensuel qui régit le fonctionnement de la société en vue d'améliorer la qualité de vie de chacun et de renforcer les valeurs partagées.

La gouvernance doit consolider les espaces de relation entre les différents acteurs. Elle a aussi la responsabilité de respecter, protéger et garantir les droits des citoyens et des groupes, de faciliter l'autonomisation des citoyens, de renforcer le bien commun et de mettre en place un cadre de qualité démocratique à l'aide d'outils appropriés de participation, transparence, reddition de comptes, efficacité et cohérence.

Pour le développement des politiques publiques et la gestion des grandes zones urbaines et des métropoles, il faut articuler des instruments juridiques et administratifs adaptés aux différents groupes et prévoir des mécanismes qui permettent de faire une gestion fondée sur la participation active des habitants.



Séminaire sur gestion métropolitaine de déchets avec des partenaires locaux de la Gambie, la Syrie et le Liban. 2019

- **Émancipation et équité dans les relations entre femmes et hommes**

Les actions doivent intégrer des propositions qui permettent d'éviter les discriminations à l'égard des femmes et la féminisation de la pauvreté, des propositions porteuses de changements afin d'aboutir à des rapports de pouvoir équitables garantissant des sociétés justes, inclusives et non violentes. Il faut adopter des stratégies qui aident à avancer avec détermination vers la suppression des discriminations et de l'oppression subies par les femmes afin de parvenir à des relations équitables entre les sexes.

Du diagnostic à l'exécution des projets, ainsi que dans les espaces de participation, il faut intégrer, dans un esprit d'intersectionnalité, des stratégies d'équité et d'émancipation à même de susciter des changements intégraux qui contribuent à équilibrer les rapports de force et à garantir les droits des femmes et de tous les habitants.

- **Durabilité environnementale**

Pratiquement, toute intervention implique une transformation de l'environnement naturel et, très souvent, une dégradation des écosystèmes naturels et des ressources et services qu'ils offrent aux humains et à tous les êtres vivants. Il faut vivre en nous fixant des limites qui respectent la capacité des écosystèmes naturels à se régénérer. Il faut réglementer l'utilisation des ressources, comme l'eau ou le sol, pour la production d'aliments, ainsi que l'utilisation des ressources forestières, piscicoles ou minérales, entre autres, afin de préserver les écosystèmes et d'en garantir la durabilité.

Les systèmes naturels et les services qu'ils offrent sont essentiels pour garantir la vie sur terre et le droit des personnes. C'est pour cette raison que les projets mis en œuvre doivent protéger et préserver les espaces naturels et les ressources qu'ils contiennent. Toutes les actions doivent minimiser tant la destruction de la biodiversité de la planète que les émissions qui causent le changement climatique.

- **Diversité**

Les sociétés sont diverses et les personnes qui les constituent expriment cette diversité de multiples manières. La diversité est une source de richesse et permet d'obtenir de larges visions et des solutions diversifiées pour surmonter les défis sociaux. Les mécanismes qui intègrent la diversité dans les projets, à partir d'une analyse intersectionnelle, permettent de visibiliser les divers groupes engagés dans ces projets ainsi que leurs visions et les réponses qu'ils apportent, donc de construire des solutions plus résilientes. De cette manière, on peut chercher les propositions les mieux appropriées pour contribuer à la justice et à l'équité et les consolider au fil du temps. La construction collective des zones urbaines doit permettre de façonner des sociétés justes et équitables, c'est pourquoi il faut travailler avec des personnes de plusieurs générations, de niveaux socioéconomiques et d'environnements culturels différents, entre autres.



Campagne contre le harcèlement sexuel dans le transport public de l'aire métropolitaine de Maputo, Mozambique. 2019

• Culture de la non-violence et de la paix

Les sociétés justes et résilientes doivent disposer de mécanismes leur permettant de fixer un cadre de paix et de culture de la non-violence, c'est-à-dire dépourvu de conflits « gelés » et disposant de possibilités de solution, pour peu qu'il y en ait. Toutes les formes d'inégalités ou de pouvoir injuste engendrent des conflits qu'il faut régler avec ouverture d'esprit et sur la base du partage et de la collaboration. Il faut donc veiller à l'intégration de cette approche dans tous les projets et toutes les actions mis en œuvre.

Ces principes, porteurs d'une vision et de pratiques intégratrices, doivent se traduire dans un esprit transversal et ne jamais cesser d'être pris en compte pour permettre une lecture complexe de la réalité et pour établir des stratégies appropriées, capables de répondre aux besoins de ces groupes, notamment des plus invisibles.



Séminaire de gouvernance métropolitaine à Torrelles de Llobregat, AMB. 2017



Dépotoir dans la région de Dakar, Sénégal. 2018

Dimensions de la coopération de l'AMB

Les dimensions de la coopération de l'AMB comprennent les domaines sectoriels d'action, les priorités géographiques et les modalités d'action. Nous avons donc mis l'accent, en premier lieu, sur la qualité des connaissances et de l'expertise que l'AMB, en sa qualité d'institution, possède et apporte dans différents domaines d'action. Ensuite, nous avons défini les territoires prioritaires et les modalités de coopération de l'AMB.

Dimensions sectorielles

Les domaines sectoriels sont définis par les domaines d'expertise de l'AMB et les contextes urbains dans lesquels elle travaille :

• Gouvernance métropolitaine

L'articulation du système de gouvernance des métropoles se différencie de celle des autres niveaux de gouvernement. La vision territoriale, l'action supramunicipale et certaines compétences différenciées confèrent aux métropoles un mandat spécifique. Les métropoles planifient et gèrent des services partagés, donc, leur regard se porte au-delà des communes, mais reste circonscrit à un territoire délimité. Singulier et spécifique, ce regard établit des mécanismes de travail indépendants et engendre des opportunités au moyen de l'élaboration de politiques supramunicipales.

Indépendamment de l'envergure des domaines d'intervention, l'action du gouvernement se concentre toujours sur les personnes. Pour cette raison, la gouvernance métropolitaine doit, à tout moment, intégrer les défis sociaux et environnementaux mondiaux au titre de son mandat et des services fournis aux habitants.

• Planification territoriale

La planification territoriale dans les grandes zones urbaines est un enjeu complexe. Ces structures territoriales qui englobent un grand nombre de services doivent être envisagées sous l'angle de la diversité de la population et ne délaisser personne. Cela signifie qu'il faut y intégrer des mécanismes qui permettent aux activités qui s'y déroulent au quotidien de pouvoir exister, ainsi que des stratégies pour répondre aux besoins dans une optique urbaine et métropolitaine et, ainsi, garantir l'équité et le droit à la ville.

La diversité et la complexité des zones urbaines, notamment des grandes métropoles, peuvent favoriser l'exclusion de certains groupes ou personnes et les empêcher de disposer des canaux nécessaires pour intervenir et participer aux questions qui touchent leur quotidien. Les métropoles doivent prendre garde à conserver ce regard global sur le territoire, un regard qui leur permet de situer toutes les personnes au cœur de leur action, de préserver les droits de ces personnes pour qu'elles puissent vivre avec justice et équité.



Camp informel de refuge réhabilité au nord du Liban. 2018

• Urgence climatique

Le changement climatique est l'expression d'un modèle gaspilleur et clairement nocif pour toutes les formes de vie de la planète. Depuis plus de 20 ans, il existe des accords internationaux, mais les changements qui s'avèrent indispensables pour stopper la croissance actuelle des émissions de gaz à effet de serre – soit la menace qui semble la plus grave parmi celles planant sur l'humanité – n'ont toujours pas été apportés.

Il est essentiel de transformer les systèmes énergétiques et industriels ainsi que l'agriculture et la gestion des déchets, entre autres éléments d'importance, de façon à pouvoir préserver les conditions d'habitabilité de la planète. Or, cela demande du temps et des investissements, ce qui signifie qu'une action mondiale concertée est nécessaire (dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique) ainsi qu'une mise en application à tous les niveaux de gouvernance.

Le changement climatique représente aussi une grave menace pour les personnes et les territoires les plus démunis. Il est à l'origine de discriminations croissantes. Il est donc indispensable d'articuler des mécanismes qui garantissent l'adaptation de tous les habitants aux changements environnementaux et sociaux et répondent aux situations environnementales les plus extrêmes. Comme souvent, les moins responsables d'un fléau, en l'occurrence le changement climatique, sont ceux qui en subissent les pires conséquences.

• Mobilité

La mobilité métropolitaine doit privilégier les personnes et fournir des modes de déplacement sûrs, inclusifs, équitables et durables. Dans les grandes villes, se déplacer est un droit à garantir à tous les habitants.

Les institutions publiques sont les principales responsables de la mobilité, de sa conception, de sa mise en place et de la sensibilisation des citoyens, un travail auquel collaborent divers acteurs du territoire. Il s'agit d'un droit fondamental « instrumental » puisqu'il permet d'accéder à d'autres droits.

Les espaces publics et les structures de mobilité doivent veiller à ce que les personnes puissent accéder aux services de base des villes, à leur travail et aux services d'aide qui leur garantissent de vivre dignement ; pour ce faire, il faut prévoir des mécanismes qui permettent le déplacement de tous les citoyens sur un pied d'égalité.

Il convient de prévoir des modes de déplacement durables pour préserver la santé des personnes et la qualité de l'environnement naturel ; des modes de déplacements à même de répondre aux besoins de chacun, d'être à la portée de chacun. En même temps, il faut définir des stratégies pour contrôler et réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air, un défi de taille à l'échelle métropolitaine.



Terminal de bus dans l'aire métropolitaine de Maputo, Mozambique. 2018

• Équipements, espaces publics et espaces ouverts

Les espaces publics urbains sont constitués de nombreux types de lieux (places, parcs, rues, etc.) et d'équipements (bibliothèques, piscines, écoles, etc.). Il faut planifier leur construction, les concevoir, les construire, puis les gérer. Tous ces espaces publics doivent couvrir les besoins des habitants des villes, contribuer à mettre fin aux inégalités qu'elles créent, aider à garantir le droit à la ville. Dans cet objectif, il faut de bonnes propositions techniques qui veillent à la prise en compte des besoins, intérêts et revendications de tous les habitants et qui garantissent des espaces publics sûrs, inclusifs, équitables et durables.

À part la question des espaces urbanisés, l'accessibilité aux espaces verts et aux voies de participation destinées à leur gestion, doit être à la portée de tous les habitants. Les espaces verts comprennent les zones protégées ou de conservation, les grands espaces urbains paysagers et les espaces à mi-chemin entre ville et nature qui ne doivent pas être urbanisés. Tous ces espaces représentent le poumon des grandes villes et sont liés à leur qualité de vie. Cette infrastructure métropolitaine verte est essentielle pour l'écologie, le confort et la santé de la population. Les espaces ouverts métropolitains soutiennent ainsi les activités concernant l'agriculture et répondent au droit à une alimentation saine et de qualité.

La gestion des espaces à l'air libre doit s'articuler avec les villes et les métropoles. Il faut, notamment, en faciliter l'accès aux personnes et promouvoir les stratégies de gestion participative et partagée entre les administrations et les habitants.



Espace public en Ayutuxtepeque, Aire métropolitaine de San Salvador, El Salvador. 2019

• Qualité des écosystèmes naturels

La préservation de la qualité des systèmes naturels est souvent dissociée de la qualité des services de base que reçoit la population. Ces écosystèmes nous donnent de l'eau propre, de l'air propre et des terrains de culture, entre autres, et l'on oublie souvent qu'ils sont essentiels pour les métropoles. La conceptualisation, la planification et la gestion des services de base d'une grande ville sont des éléments-clés : l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets, entre autres, exigent souvent un haut niveau de technicité et les connaissances de personnes hautement qualifiées.

Actuellement, l'amélioration de la gestion des déchets et de l'eau est l'une des priorités de la grande majorité des zones urbaines des territoires où coopère l'AMB, laquelle cherche à identifier des solutions effectives à faibles coûts grâce à la participation et à l'engagement des divers acteurs concernés par ces défis.

La gestion des ressources naturelles doit s'inscrire dans une vision globale, intégrée dans les projets mis en œuvre. Cette gestion doit fournir des espaces qui permettent aux organismes pertinents, en collaboration avec les habitants, de les contrôler pour offrir un service adapté au territoire et aux personnes, de façon équitable et inclusive.

L'intégration de cette vision dans les projets de coopération est indispensable pour protéger les écosystèmes et garantir les droits environnementaux et le droit à la santé. Il faut aussi disposer d'outils permettant d'organiser une bonne éducation environnementale à même de sensibiliser les responsables politiques, les techniciens et les habitants en général aux enjeux environnementaux et aux habitudes qui facilitent la préservation de l'environnement.



Prévention des inondations avec la Croix-Rouge libanaise à Haql el Azimeh, Liban. 2018

• Développement socioéconomique

Les zones urbaines sont des moteurs de l'économie, mais, en même temps, on y trouve de grands écarts. Le droit à une vie digne et autonome exige une structure socioéconomique en mesure de consolider la création de ressources économiques déterminées et l'accès aux services de base. De plus, l'impact de la covid 19 et le creusement des inégalités, engendré par les difficultés à maintenir les activités économiques, mettent en évidence la nécessité d'articuler des propositions ancrées dans le territoire et qui répondent à la réalité sociale de chaque lieu.

Le développement socioéconomique joue un rôle important dans la transformation des zones urbaines justes et équitables, et la coopération doit en tenir compte. Aussi, même si cela n'est pas une approche proprement transversale, on considère que les projets réalisés doivent intégrer l'analyse socioéconomique et peuvent, de même, intégrer des initiatives économiques diverses comme les stratégies de mise en application et la gestion de l'économie sociale et solidaire liées aux secteurs que ce programme privilégie.

• Éducation à la citoyenneté mondiale

Les inégalités du monde n'ont pas une seule dimension. Pour s'y attaquer, il faut travailler en tenant compte de la complexité et de la diversité de leurs causes ; pour ce faire, l'éducation à la citoyenneté mondiale est aussi importante que l'action menée dans les territoires où les inégalités sont les plus accentuées.

L'éducation à la citoyenneté mondiale diffuse et renforce, dans une perspective à la fois locale et globale, les connaissances, les analyses critiques et les propositions transformatrices pour faire face aux causes des inégalités et des conflits mondiaux. Elle contribue ainsi – voire elle favorise – aux changements d'attitudes et aux pratiques transformatrices privilégiant la justice, les droits, la liberté de tous et la durabilité de l'environnement naturel. Ces propositions sont mises en œuvre avec toutes sortes de groupes et d'organisations pour les faire connaître, y impliquer les habitants et promouvoir des actions citoyennes qui permettent de s'attaquer aux causes des inégalités existant dans le monde.

Il convient d'insister sur la nécessité de continuer à élargir nos connaissances sur ces inégalités pour créer de nouveaux instruments politiques, sociaux et techniques qui permettent de nous y confronter avec efficacité.

Acte du programme Nous avons des droits, nous tissons des libertés, déroulé dans la rue, à Santa Coloma de Cervelló, AMB. 2019



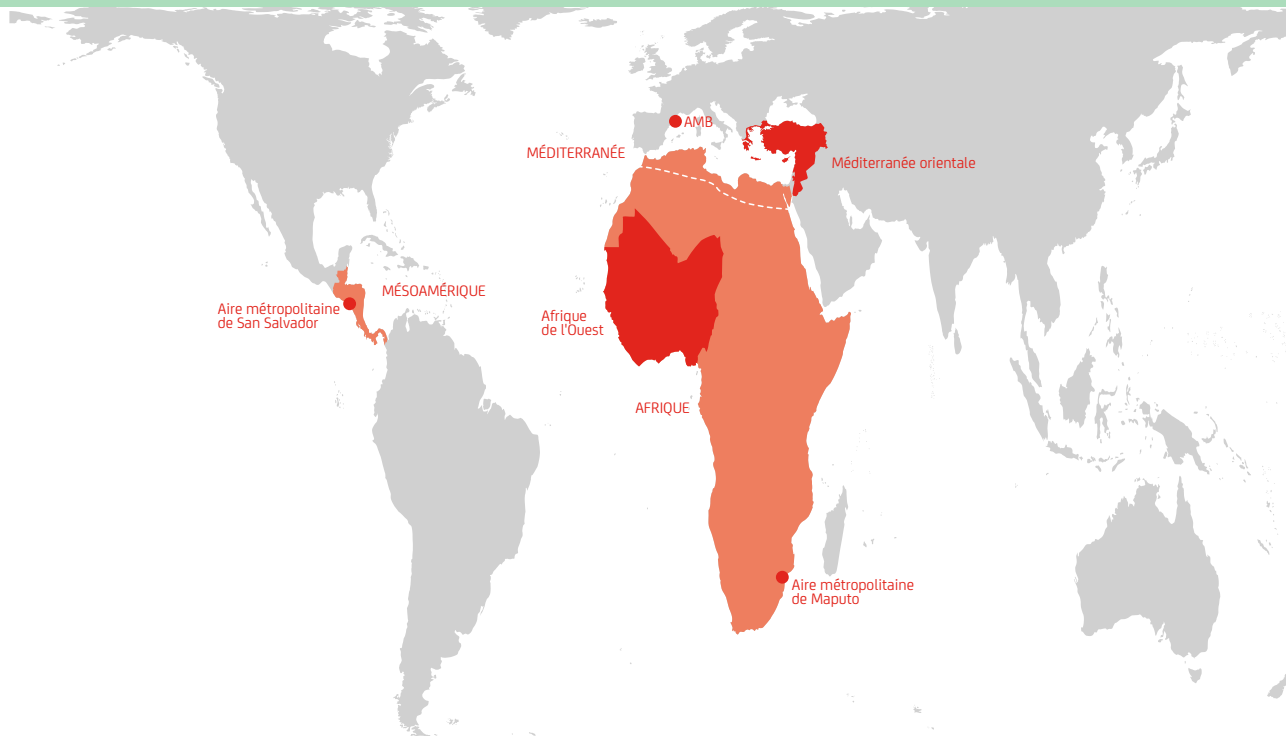
Dimensions géographiques

L'AMB a coopéré de façon stable avec des zones géographiques déterminées, identifiées à partir de l'analyse de contextes, relations et processus de collaboration. Cette priorité a conduit à un travail approfondi, à la construction de réseaux de collaboration solides, à l'apprentissage réciproque et à des actions transformatrices qui exigent une intervention continue.

Dans ce même ordre d'idées, le Plan directeur maintient la collaboration avec les territoires prioritaires du Plan directeur précédent (2017-2019) pour donner un sens aux processus et aux stratégies de coopération lancées. Il se concentre également sur les territoires avec lesquels il existe des liens plus stables dans le temps, liens qui ont permis d'établir des espaces de confiance pour pouvoir affronter des transformations dans le cadre de relations horizontales solides.

Ce Plan directeur privilégie quatre domaines géographiques particuliers :

- **La Méditerranée** : espace proche et stratégique pour l'AMB, avec une longue tradition de collaboration et avec lequel des liens historiques, sociaux et économiques forts se sont tissés. De plus, actuellement, les conflits de la zone nous interpellent directement en raison du grand nombre de personnes déplacées qui cherchent la possibilité de vivre dignement en Europe. Nos actions ciblent, notamment, la Méditerranée orientale, où ces situations se produisent dans la majorité des cas, et l'un de ses principaux foyers de violence : le territoire syrien.
- **Mésoamérique** : une zone avec laquelle l'AMB partage une longue trajectoire et entretient des relations historiques de travail qui ont permis de développer des propositions diverses et d'établir des collaborations solides, notamment dans l'aire métropolitaine de San Salvador où la coopération de l'AMB gagne en puissance grâce à une vision métropolitaine et aux domaines d'expertise de notre institution.



- Afrique : territoire appauvri qui est en train de subir une profonde transformation. La croissance et la pression qu'il subit ont engendré des défis métropolitains, les villes se développant sans une planification structurée et à partir d'une gestion souvent affaiblie. L'Afrique est un continent d'une grande diversité : il y existe des réalités sociales, politiques et stratégiques très différenciées. Pour cette raison, pour être plus efficaces et mieux encadrées, les interventions sont focalisées sur des environnements concrets. L'AMB travaille notamment en Afrique de l'Ouest et dans l'aire métropolitaine de Maputo.
- Aire métropolitaine de Barcelone : notre propre domaine d'action, où nous effectuons un travail en coopération étroite et directe avec les communes et les OSC. Nous y agissons sans perdre de vue l'éducation à la citoyenneté mondiale et aussi pour construire une coopération concertée avec les différents acteurs du territoire. N'oublions pas, non plus, que l'espace métropolitain prend des dimensions globales via les nouvelles technologies et les réseaux sociaux.

Dans les cas d'urgence ou de post-urgence pouvant apparaître durant la période d'exécution du plan, on évaluera la possibilité de coopérer avec d'autres territoires, pourvu que cela soit jugé pertinent et que lesdits territoires s'alignent sur les différentes dimensions définies dans cette politique.

Occasionnellement, nous intégrons des propositions d'échanges d'expériences et de construction de la connaissance avec des villes et des métropoles d'Amérique du Sud et des Caraïbes.

Modalités de coopération

En ce qui concerne les projets et les actions de coopération internationale, des dynamiques différentes sont adoptées en fonction du type d'interaction existant entre les acteurs impliqués.

• Coopération directe avec les acteurs des territoires

La coopération directe avec les territoires fait référence aux actions de coopération que l'AMB réalise directement avec les acteurs de territoires métropolitains ou urbains, où des défis importants sont à relever et où il existe de profondes inégalités. Les projets et les actions menés sont le résultat de processus participatifs avec les divers acteurs du territoire par la mise en commun de toutes les connaissances et le partage des expériences de chacun dans un esprit horizontal. Dans cette modalité, un point est à souligner : la coopération technique que l'AMB est en mesure d'offrir grâce à ses connaissances et à sa singularité en qualité d'institution supramunicipale.

• Coopération avec les mairies

Les mairies des communes constituant l'AMB ont leurs propres propositions de coopération internationale, avec des priorités spécifiques et une disponibilité de ressources. L'AMB établit une coopération coordonnée avec les mairies, laquelle est adaptée à chaque cas de figure ; par ailleurs, entre mairies, un travail conjoint est effectué – pour rallier et venir compléter – ainsi qu'un travail en réseau, le tout dans un esprit métropolitain. Les deux grandes lignes d'action sont la coopération coordonnée et l'éducation à la citoyenneté mondiale en réseau.



Séminaire de travail sur la gestion de déchets, El Salvador. 2019



Atelier de mobilité à Maputo, Mozambique. 2019

Avec cette modalité, l'accent est mis sur les stratégies de complémentarité entre les mairies et l'AMB, notamment, en matière de coopération technique.

• **Coopération concertée avec d'autres institutions**

La coopération concertée renforce la coordination entre les différents acteurs présents sur un même territoire pour entreprendre une action conjointe. Cette modalité peut prendre différentes formes : la coordination entre divers acteurs, comme les administrations locales ou supramunicipales, avec la participation possible d'autres acteurs, comme les réseaux de coopération, et avec différentes intensités de participation et de coordination selon le projet ou l'action à entreprendre.

On estime que la coopération concertée renforce la complémentarité, le travail en réseau et les collaborations et qu'elle est propice à la mise en œuvre d'actions à fort impact.

• **Coopération avec d'autres acteurs**

En général, la coopération avec d'autres acteurs se fait par le biais de projets de coopération, d'accueil de réfugiés et d'éducation à la citoyenneté mondiale. Dans la majorité des cas, les propositions sont pilotées par les mairies et les OSC, l'AMB, quant à elle, offrant une aide économique, des savoirs ou des formations, entre autres formes de collaboration, et en assurant le suivi. Les

projets peuvent être exécutés à l'extérieur, avec une organisation membre locale, ou au sein de l'aire métropolitaine de Barcelone, où il faut agir en coordination avec le tissu social du territoire.

De cette manière, nous travaillons toujours de façon conjointe, dans un esprit à la fois local et global, et menons à bien des propositions de :

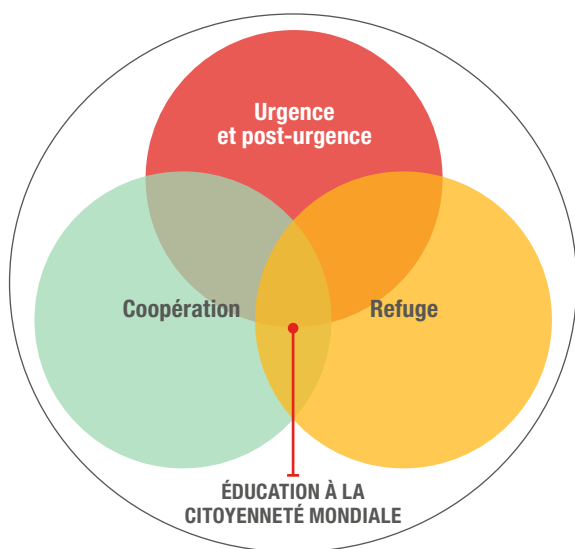
- coopération internationale
- accueil de réfugiés en Méditerranée, urgence et post-urgence
- éducation à la citoyenneté mondiale

Acteurs

L'AMB établit des mécanismes de travail avec une grande diversité d'acteurs, externes ou internes, avec chacun desquels elle définit une dynamique de collaboration spécifique. De cette manière, l'institution métropolitaine lance des politiques de coopération depuis l'Aire de Relations internationales et Coopération par l'intermédiaire du Service à la Coopération et en étroite relation avec le Service des Relations internationales et les autres services et divisions de l'AMB. De plus, elle collabore avec les mairies, les communautés de communes, les ONG, les réseaux internationaux, les centres de recherche et d'éducation, les médias, les mouvements sociaux, les entreprises solidaires, etc. Pour chaque projet, elle fait appel aux acteurs stratégiques les plus adéquats afin d'atteindre les objectifs et processus prévus et, dans chaque cas, elle définit les responsabilités, les rôles et les mécanismes de coordination pertinents pour obtenir un bon résultat.

L'AMB identifie les acteurs selon leurs domaines d'action spécifiques et met en place des collaborations en fonction des initiatives menées (avec des partenaires locaux dans les pays où sont développés les projets ou avec des organisations, dans le cas de la Catalogne). La coopération de l'AMB est axée sur les aires métropolitaines de territoires appauvris, mais également sur des communes urbaines et des communautés de communes, en cherchant toujours les profils les plus adéquats et stratégiques pour chaque action.

VISION LOCALE-MONDIALE



• **Mairies de l'Aire métropolitaine de Barcelone**

Les mairies de l'AMB sont, en qualité de membres de l'institution, des partenaires clés dans les politiques de coopération internationale de l'AMB. La réalité municipale dans ce domaine est très différenciée et les nécessités en matière de coopération internationale changent aussi considérablement. Des relations particulières sont établies en fonction de la dimension et des ressources dont elles disposent, mais aussi en fonction de l'expérience et des propositions qu'elles mettent en œuvre. L'AMB collabore avec toutes les mairies qui ont des propositions en phase avec ce Plan directeur et elle renforce particulièrement les communes qui ont moins de moyens et de compétences pour réaliser les projets qu'elles souhaitent mener à bien.

• **Organisations partenaires**

Tous les projets sont menés à bien au moyen d'un travail de collaboration avec les organisations et les administrations locales, qui connaissent bien la réalité de la zone où l'on entend agir et avec lesquelles l'AMB entretient une relation horizontale. Un travail collaboratif est effectué pour définir les objectifs, les actions prévues et les méthodologies de la proposition à mettre en œuvre, c'est-à-dire qu'un cadre de collaboration est mis en place pour impliquer les acteurs du territoire concerné.

• **Administrations catalanes dans le domaine de la coopération internationale**

L'AMB a signé des accords-cadres de collaboration avec certaines administrations catalanes. Ces accords, déployés dans des territoires appauvris, prennent la forme de projets partagés pour un plus fort impact de la coopération. De plus, l'AMB et ces organisations collaborent à l'articulation de lignes de travail conjoint, qui élargissent l'action, la rendent plus efficace et permettent de lancer des débats sur les politiques publiques et la transformation de la coopération internationale.

Les administrations catalanes avec lesquelles l'AMB collabore comprennent l'Agence catalane de la Coopération au Développement du Gouvernement catalan (ACCD), le gouvernement de la province (Diputació) de Barcelone, le Fonds catalan de Coopération au Développement (FCCD) et la mairie de Barcelone.

• **Réseaux internationaux**

Il y a longtemps que l'AMB a établi une collaboration étroite et privilégiée avec des réseaux régionaux et internationaux de villes dont le cadre d'action est parallèle au sien. Ainsi, le travail avec MedCités et Metropolis s'est-il consolidé par la signature de conventions de collaboration avec les deux organisations, ce qui permet un échange permanent ainsi que le développement de propositions conjointes et la participation à des forums internationaux. Ces réseaux sont des agents clés pour la politique de coopération de l'institution ainsi que pour la connaissance des espaces internationaux et les actions que l'on peut y mener.

• **ONG**

L'AMB établit des accords et soutient des projets proposés et développés par les ONG aux lignes d'action indépendantes. Ensemble, elles organisent des actions coordonnées pour acquérir des connaissances spécifiques afin de mettre en œuvre des projets et d'y intégrer les principes transversaux.

• **Organisations du territoire**

Dans la mise en œuvre des projets, l'AMB cherche des complémentarités qui apportent de la qualité et garantissent l'exécution des projets. C'est pourquoi elle collabore avec des organisations établies dans les territoires où elle entend exécuter certaines propositions, ces organisations connaissant bien la réalité locale, mais en outre, étant des expertes dans le développement de projets de coopération, le travail en réseau ou le travail dans des secteurs concrets.

• **Centres de recherche et d'éducation, médias, mouvements sociaux et entreprises solidaires**

Il y a d'autres acteurs qui apportent de l'expérience et des connaissances sur le territoire et avec lesquels l'AMB cherche des mécanismes de complémentarité pour enrichir ses projets et leur réalisation. Citons à ce titre, un ensemble de centres de recherche, le tissu d'organisations du territoire de l'AMB, les entreprises solidaires, les médias et les mouvements sociaux qui permettent d'établir différents moyens de travailler ensemble. Nous collaborons également avec des institutions internationales, nationales ou locales qui agissent dans les mêmes territoires que l'AMB.



Usine de compostage dans le camp de réfugiés Zaatari, Jordanie. 2018

Objectifs de coopération internationale de l'AMB pour la période 2020-2023



Terminal de Zimpeto à Maputo, Mozambique. 2018

Avec ce Plan directeur, l'AMB établit ses objectifs pour la période 2020-2023, afin de mener à bien, à l'aide des ressources disponibles, des actions concrètes et différenciées permettant d'améliorer la qualité de vie et de garantir les droits des personnes dans les zones où elle agit. Par ce Plan directeur, l'AMB s'engage à mettre en œuvre des actions qui aident tous les habitants à mener une vie juste et équitable et qui contribuent à la durabilité globale ; elle s'engage à garantir effectivement les droits des personnes et à faire une utilisation efficiente des ressources naturelles en se fixant des objectifs de travail clairs et concis.

Ses objectifs sont distribués en :

- Objectifs stratégiques. Ils définissent le cadre de travail tourné vers l'avenir de l'AMB.
- Objectifs sectoriels. Ils concernent les domaines d'expertise de l'institution.
- Objectifs de mise en œuvre. Ils sont axés sur la méthodologie de travail et la mise en pratique des projets.

Objectifs stratégiques

1. Consolider la vision holistique et transversale de la coopération internationale de l'AMB

1.1. Approfondir la vision d'une coopération métropolitaine qui, de façon horizontale et concertée, devienne transformatrice et renforce la connaissance mutuelle.

1.2. Rester en phase avec le cadre de référence que constituent les programmes internationaux en vigueur (l'Agenda 2030 pour le développement durable et le Nouvel agenda urbain) en agissant avec exigence et esprit critique au moment de fixer les actions à entreprendre.

1.3. Avancer vers une conception holistique de toutes les actions en intégrant les principes transversaux dans les actions de coopération internationale.

1.4. Intégrer des mécanismes de travail qui associent, transversalement, les différents domaines de l'AMB pour mettre en place des outils de complémentarité, d'alignement et de cohérence dans les politiques.

1.5. Visibiliser la coopération internationale de l'AMB en la coordonnant avec les actions de relations internationales.

1.6. Destiner 0,7 %, ou plus, de son propre budget à la coopération internationale.

Objectifs sectoriels

2. Promouvoir, faciliter et renforcer la gouvernance métropolitaine

2.1. Consolider son propre discours sur la gouvernance métropolitaine en tant qu'outil de coopération internationale. Renforcer les outils et les mécanismes de réflexion technique et politique pour l'accompagnement des villes et des régions métropolitaines en les adaptant aux territoires où l'AMB intervient.

2.2. Soutenir les processus de gouvernance métropolitaine dans les territoires où l'AMB intervient.

3. Renforcer un développement métropolitain qui préserve les droits des personnes dans tout l'environnement urbain, de façon à ce qu'il soit sûr, inclusif, équitable et durable

3.1. Renforcer une planification territoriale qui préserve les droits des personnes et le droit à la ville de tous ses habitants.

3.2. Mettre en place des mécanismes pour que les environnements urbains disposent d'espaces publics, d'espaces verts et d'équipements accessibles à tous, notamment dans les zones défavorisées, pour contribuer à la qualité de vie et au bien-être des personnes et privilégier les infrastructures vertes.

3.3. Promouvoir et lancer des initiatives pour favoriser une mobilité durable, inclusive, sûre et équitable, qui contribue à garantir les droits des personnes et cause un impact minimum en termes d'environnement dans les zones urbaines de grande complexité.

3.4. Contribuer à la réflexion sur des politiques et des programmes d'urbanisme, d'espaces publics et de mobilité et aider à leur mise en œuvre et au renforcement des pouvoirs des divers acteurs concernés.

4. Contribuer à garantir les droits environnementaux dans les métropoles par l'amélioration de la gestion intégrale des ressources, notamment en eau, et la gestion des déchets

4.1. Intégrer des mécanismes de réduction, prévention et gestion des déchets urbains dans une perspective intégrale et métropolitaine ; faire des propositions et mener une réflexion sur l'élaboration de politiques et sur la mise en place de stratégies dans le contexte municipal et métropolitain pour un changement des pratiques des habitants et des institutions.

4.2. Renforcer la gestion intégrale du cycle de l'eau de manière à préserver les ressources hydriques, à en faire une gestion efficiente et à intégrer les meilleures technologies disponibles pour le traitement des eaux dans chaque contexte.

4.3. Intégrer, de façon transversale, des stratégies intégrées pour atténuer les effets du changement climatique et nous y adapter en utilisant, pour ce faire, des instruments appro-

priés comme une meilleure gestion hydrique ou l'utilisation d'énergies renouvelables, entre autres moyens, et promouvoir la connaissance et la réflexion sur le changement climatique en matière de coopération, notamment dans les espaces de coordination.

5. Faire face aux violations des droits de l'Homme dans des contextes d'urgence et de posturgence, notamment en ce qui concerne les défis causés par la pandémie de la covid 19 ainsi que les conflits armés et l'aide aux réfugiés en Méditerranée orientale

5.1. Contribuer au renforcement et à la relance des villes qui ont vécu ou vivent des situations d'urgence (conflits armés, catastrophes naturelles, etc.) pour avancer en termes de droits de l'homme ; continuer à soutenir les territoires qui accueillent des personnes en Méditerranée orientale.

5.2. Par l'échange d'expériences et par des interventions pertinentes, aider à surmonter les défis urbains existants, que la pandémie de la covid 19 a visibilisés.

6. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale liée aux objectifs de ce Plan directeur

6.1. Faire connaître, à partir des différents domaines d'expertise de l'AMB, les droits, les inégalités et les discriminations dans le monde ainsi que les conflits et les facteurs qui les déclenchent, dans une perspective mondiale et locale, afin d'encourager une réflexion critique et un engagement des citoyens en faveur de la transformation sociale.

6.2. Développer des stratégies et des actions pour que l'éducation à la citoyenneté mondiale soit liée plus solidement aux projets et aux objectifs du Plan directeur, cela afin de renforcer la vision locale et mondiale.



Réhabilitation du dépôt d'eau à Kobani, Syrie. 2018

Objectifs de mise en œuvre

7. Renforcer les mécanismes pour une bonne mise en œuvre de ce Plan directeur

7.1. Promouvoir le travail en réseau des acteurs impliqués quand les projets le permettent.

7.2. Renforcer la participation et le travail conjoint avec les réseaux à caractère coopératif dont l'AMB est membre en qualité d'institution, notamment, Metropolis et MedCities.

7.3. Consolider les espaces de coordination avec les administrations catalanes du domaine de la coopération au développement afin de disposer de mécanismes de partage dans le cadre d'actions menées dans et hors du territoire métropolitain.

7.4. Chercher des opportunités de financement à l'échelle européenne et internationale auprès de l'Union européenne ou d'autres institutions.

8. Renforcer les modèles et les processus de coopération technique internationale

8.1. Développer les compétences et approfondir les connaissances pour renforcer la coopération internationale de l'AMB.

8.2. Mettre en place des mécanismes de coordination entre les acteurs engagés dans la coopération technique internationale de l'aire métropolitaine de Barcelone (AMB, mairies, acteurs locaux dans les cas pertinents).

9. Renforcer les mécanismes de travail avec les mairies de l'AMB

9.1. Consolider les modalités et les outils innovants que l'AMB a déployés dans les communes.

9.2. Renforcer la coopération coordonnée avec les mairies de l'AMB, ainsi que le programme d'éducation à la citoyenneté mondiale et stimuler l'échange de ces expériences.

10. Consolider l'intégration des principes transversaux dans les actions de coopération

10.1. Renforcer l'intégration des principes transversaux à partir de projets et d'action dans une conception holistique.

10.2. Renforcer les compétences des acteurs agissant dans le cadre de la coopération internationale de l'AMB pour qu'ils intègrent les principes transversaux dans les débats et les réflexions, l'élaboration du matériel ainsi que dans les outils et l'organisation d'actions de formation.

11. Renforcer les outils pour l'acquisition des connaissances (territoires, contextes, stratégies, méthodologies, gouvernance et secteurs) engendrées par la réalisation des projets et des actions de coopération internationale auxquels participe l'AMB

11.1. Renforcer les mécanismes pour engendrer des connaissances, collectivement et horizontalement, autour des projets et des actions menées par l'AMB et les divulguer.

11.2. Contribuer au renforcement des connaissances et des compétences des divers acteurs de l'aire métropolitaine de Barcelone agissant dans le cadre de la coopération et des objectifs sectoriels techniques de l'AMB.

11.3. Intégrer des stratégies de systématisation et d'évaluation ponctuelles qui permettent d'analyser, de réfléchir, de rendre des comptes et d'apprendre.

12. Faire le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur, diffuser ses processus et ses résultats et renforcer la communication de l'action en matière de coopération internationale

12.1. Faire un suivi permanent du Plan directeur pour en garantir l'exécution et prendre les mesures nécessaires à sa mise en application.

12.2. Élaborer des matériels de communication et de diffusion adaptés aux formats les plus actuels et aux publics cibles.

12.3. Établir des objectifs spécifiques pour la reddition de comptes et en faire le suivi.

Processus d'élaboration du Plan directeur et suivi prévu

Réflexions avec les acteurs impliqués

Dans le cadre du processus d'élaboration du Plan directeur de la coopération internationale 2020-2023, l'AMB a géré des espaces d'écoute et de partage de points de vue, de réflexions et de propositions qui ont été relevés et pris en compte dans la rédaction du document.

Des débats ont été tenus avec les administrations catalanes œuvrant dans le domaine de la coopération internationale (Gouvernement catalan, Gouvernement de la province (Diputació) de Barcelone, Fonds catalan de coopération au développement et Mairie de Barcelone). De même, des réunions ont eu lieu avec des organisations partenaires d'Afrique, de Méditerranée et de Mésosamérique, avec lesquelles l'AMB partage des projets.

De plus, des ateliers de dynamisation ont été organisés : l'un adressé aux mairies de l'aire métropolitaine de Barcelone, un autre organisé avec des ONG, des organisations de recherche et des établissements éducatifs, et un troisième avec des équipes de coordination et des techniciens de l'AMB travaillant dans des services/domaines impliqués dans les projets de coopération internationale de l'institution.

Tous ces débats ont eu lieu sur des plateformes virtuelles en raison des restrictions provoquées par la covid 19.

Ressources techniques, économiques et expérience : l'expertise technique et 0,7 % des ressources personnelles de l'institution

La coopération internationale est structurée en plusieurs piliers : l'expertise, l'expérience en coopération internationale et les ressources économiques. L'expertise dans les domaines particuliers de gestion représente une contribution différentielle très appréciée des organisations avec lesquelles travaille l'AMB. Les connaissances sur le travail horizontal et l'expérience en matière de coopération internationale permettent d'établir une dynamique de travail propre à l'institution.

L'AMB a pris l'engagement d'allouer au moins 0,7 % de ses propres ressources à la coopération internationale.

Élaboration du Plan directeur

À partir des contributions et des points de vue émis durant les entretiens et les ateliers, et riche de sa propre expérience au niveau interne, c'est l'équipe du service de Coopération internationale de l'AMB qui a rédigé ce Plan directeur, lequel définit les modes de travail des prochaines années. Ce Plan entend être suffisamment précis pour dessiner un cadre de travail clair et dynamique afin de pouvoir s'adapter à de nouvelles situations.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan directeur

Le Plan directeur propose des outils pour évaluer sa mise en œuvre et analyser ses processus et l'atteinte de ses objectifs.

L'AMB prévoit d'utiliser ses propres canaux pour faire connaître ce Plan directeur ainsi que les actions de coopération internationale et les autres activités qu'elle mène et de diffuser à tous les acteurs intéressés ses informations de suivi. Elle propose donc utiliser ses outils habituels (site, bulletin, courrier, communiqué de presse) tout en recherchant et en testant des outils mieux adaptés au contexte de la coopération internationale et à l'aire métropolitaine et capables d'en faire une bonne diffusion.

Quand le Plan directeur arrivera à son terme, il est prévu d'en faire une évaluation afin de réfléchir à ses stratégies, ses méthodologies et sa réussite, d'identifier de nouveaux enjeux et de nouvelles stratégies et de tirer des leçons des processus entrepris.

Niveaux de travail des objectifs sectoriels

	Méditerranée (Méditerranée orientale)	Afrique (Afrique de l'Ouest et AM Maputo)	Mésoamérique (AM San Salvador)	Aire métropolitaine de Barcelone	Coopération internationale	Refuge dans la Méditerranée, urgence et post-urgence	Education à la citoyenneté mondiale	Coopération directe	Coopération avec les mairies	Coopération concertée avec d'autres institutions	Coopération avec d'autres acteurs
Promouvoir, faciliter et renforcer la gouvernance métropolitaine	Plus faible	Plus élevé	Plus élevé		Plus élevé		Plus faible	Plus élevé	Plus faible	Plus faible	Plus faible
Approfondir le développement métropolitain pour préserver les droits des personnes dans tout l'espace urbain, veillant à que ce soit un milieu sûr, inclusif, équitable et durable pour l'environnement	Plus faible	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible
Contribuer à garantir les droits environnementaux dans les métropoles en améliorant la gestion intégrale des ressources, particulièrement de l'eau et des déchets	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible
Répondre aux vulnérations des droits de l'homme dans des contextes d'urgence et post-urgence, en accordant une attention particulière aux défis posés par la pandémie de covid 19, ainsi qu'aux conflits armés et au refuge dans la Méditerranée orientale	Plus élevé	Plus élevé	Plus élevé	Plus faible	Plus faible	Plus élevé	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible
Promouvoir l'éducation à la citoyenneté mondiale liée aux objectifs du présent Plan directeur	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible			Plus élevé	Plus faible	Plus faible	Plus faible	Plus faible



Atelier de compostage à Tujereng, Gambie. 2019



Ateliers de recyclage au Sénégal, 2019

Plan directeur pour la coopération internationale 2020-2023

 **AMB** : Relations
internationales
et coopération